

## Quel est le montant de ma Grapa si je vis avec mon enfant/parent ?

Mise à jour : Mercredi 3 août 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Vous recevez la Grapa au **taux majoré** si vous vivez avec:

- un ou des enfant(s) mineur(s) ;
- un ou des enfant(s) majeur(s) qui a/ont droit aux allocations familiales ;
- vos parents ou alliés en ligne direct : papa, maman grand-mère, grand-père, enfant, petit-enfant, beau-parent, beau-enfant.

Pour plus d'informations, voyez le site du [Service fédéral des Pensions \(SFP\)](#).

Vous recevez donc, **au maximum, 1.368,05 EUR par mois** (montant indexé le 1<sup>er</sup> août 2022).

Mais le **SFP déduit certaines de vos ressources** de ce montant, notamment :

- votre pension;
- vos revenus professionnels;
- vos [revenus de remplacement](#) (mutuelle, chômage, etc.);
- et votre éventuelle [pension alimentaire](#) payée par votre ex-conjoint après le divorce.

Attention, tous ces revenus sont pris en compte différemment, selon différents pourcentages.

De plus, certains revenus sont immunisés: ils ne sont pas pris en compte (notamment les aides du CPAS, les allocations familiales et les allocations pour personnes handicapées).

Pour plus d'informations, voyez le site du [SFP](#).

Si vous n'avez aucun de ces revenus, vous recevez le montant maximum de la Grapa.

Le SFP ne tient **pas** compte des **ressources** :

- du ou des enfant(s) mineur(s) ;
- du ou des enfant(s) majeur(s) qui a/ont droit aux allocations familiales ;
- de vos parents ou alliés en ligne direct : papa, maman grand-mère, grand-père, enfant, petit-enfant, beau-parent, beau-enfant.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Articles 6 § 2 et 7 § 1 de la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées.](#)

[Articles 15 à 39 de l'arrêté royal du 23 mai 2001 portant règlement général en matière de garantie de revenus aux personnes âgées.](#)

#### Les documents types

[Tableau de synthèse : Le taux d'allocations sociales selon la situation familiale.](#)

[Brochure : La GRAPA \(garantie de revenus aux personnes âgées\) - éditée par le Service fédéral des pensions - édition](#)

2021.

